

Décision

Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne,

Vu l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, mentionnant le nombre de postes offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2025 publié au Journal Officiel du 01 avril 2025, autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

Décide

Article 1 : La commission de sélection du recrutement d'adjoints techniques de formation et de recherche organisée par l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur FAVRAT Mathias, assistant ingénieur, responsable du service de la formation des personnels, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, président.

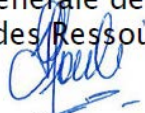
Madame SITTER Aurélie, Ingénieure d'études, responsable ressources humaines, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, membre.

Monsieur VIEIRA—DELATTRE Lucas, assistant ingénieur, référent handicap des personnels, université Paris-Est Créteil Val de Marne, Créteil, membre,

Article 2 : Le président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10/06/2025

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services Adjointe
en charge des Ressources Humaines



Aline Moulin